

Pour qui ?

Binôme bénéficiaire
Jeune de 16 à 25 ans
(- de 30 ans si travailleur handicapé)
et salarié de 57 ans et plus
(55 ans si travailleur handicapé)

Si transmission
d'entreprise (- 50 salariés)
Jeune - de 30 ans et chef d'entreprise
d'au moins 57 ans

Comment et Combien ?

Jeune en CDI
& maintien dans l'emploi
d'un senior
(ou recrutement d'un senior **en CDI**)

Rémunération minimale
SMIC ou salaire conventionnel si plus favorable

S'INSÉRER ET ASSURER
LA TRANSMISSION DES
COMPÉTENCES



LE Contrat de Génération

Qui emploie ?

Les employeurs de droit privé
Les établissements publics
industriels et commerciaux
de 300 salariés et +

Quelles aides pour les employeurs ?

Pour les entreprises de moins de 300 salariés,
Aide de l'Etat de 4 000€ par an pendant 3 ans, pour
chaque recrutement d'un jeune et maintien dans l'emploi d'un
senior

En cas de double recrutement d'un jeune et d'un senior, l'aide est
portée à **8 000€ par an**

Pas d'aide pour les entreprises de 300 salariés et plus
ou appartenant à un groupe de 300 salariés et plus

Où s'adresser

Pour le recrutement
Pôle emploi, Mission locale,
Cap emploi

Plus d'infos / www.contrat-generation.gouv.fr

